



AVIS AU PUBLIC COMMODO ET INCOMMODO

Objet: Autorisation d'exploitation (classe 3A)

Il est porté à la connaissance du public que, par l'arrêté N°3A/2024/3212/175 du 12 septembre 2024 le Ministre du Travail a autorisé

la société Arcelormittal Rodange & Schifflange SA à exploiter, sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg, un élévateur à fourches de la marque TOYOTA, type 8FD50F, numéro de construction 8FD50F-10479.

L'arrêté ministériel a été déposé au service écologique de la commune de Pétange et pourra y être consulté par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre les décisions intervenues est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours (du 26 septembre au 5 novembre 2024 inclus).

Pétange, le 23 septembre 2024
Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le secrétaire,

Le bourgmestre,